

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 32
Votes exprimés : 32
POUR : 32
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
25 mars 2025
Date d'affichage :
25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN –
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2025
ECOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu la délibération n° 2023/030 du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier,
Vu le projet de budget écoles pour l'exercice 2025, validé par un avis favorable par la commission des finances le 24 mars 2025 et transmis avec la convocation du Conseil Communautaire et un rapport de présentation,

Considérant que le Conseil Communautaire peut déléguer à son Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, délibère sur le Budget Primitif Ecoles 2025.

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	825 290,00 €	825 290,00 €
Investissement	1 862 815,87 €	1 862 815,87 €
TOTAL	2 688 105,87 €	2 688 105,87 €

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, fait procéder au vote du Budget Primitif Ecoles 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par un vote à main levée,
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOpte le budget primitif écoles 2025 de la Communauté de Communes du Serein arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

(Signature)



PUBLIEE LE 16/04/2025

89440

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com